



2. Escalade SAE

Pratique en Structure Artificielle d'Escalade (SAE)

L'enseignement de l'escalade fait partie des APSA qui contribuent au parcours de formation de l'élève. Les équipes pédagogiques d'EPS se positionnent et adaptent leur programmation pour toujours privilégier la sécurité des élèves.

Les projets d'accueil individualisé (PAI), les projets personnalisés de scolarisation (PPS) sont des éléments à prendre en compte pour adapter dans la mesure du possible la pratique de certains élèves.

La Structure Artificielle d'Escalade (SAE + tapis de réception) est vérifiée annuellement par une entreprise agréée. En cas de défaut repéré, alerter le gestionnaire de la structure.

Le matériel, la gestion des Équipements de Protection Individuelle (cordes, baudriers, système d'assurance, dégaines, connecteurs, casques...) sont suivis dans un cahier tenu à jour.

Dans le cas où le matériel de l'établissement est mis à la disposition de l'association sportive, un conventionnement est mis en place. Il stipule la personne gestionnaire des EPI.

Un document est proposé en annexe au PASS, pour proposer un accompagnement pédagogique.

Les contenus d'enseignement sécuritaires

- Connaître la terminologie spécifique du baudrier (pontet, sangles, porte matériel), à la corde, au système d'assurance.
- Communiquer avec un vocabulaire adapté en matière de sécurité : « sec, mou, bloque, avale »
- Savoir enfiler le baudrier et s'encorder de façon conforme
- Connaître les principes et mettre en œuvre le co-contrôle au sein de sa cordée
- Connaître et maîtriser la méthode d'assurance adaptée à la modalité de grimpe choisie et du système d'assurance utilisé

AVANT LA LEÇON

Informations sur les élèves

Connaître les gabarits de tous les élèves pour anticiper les cordées homogènes (-10kg d'écart) et les comportements potentiellement dangereux

Informations sur la SAE

S'assurer du contrôle annuel de la structure et du cahier de gestion d'EPI à jour

Vérifier la bonne installation des moulinettes et des tapis jointifs

Maîtriser les compétences professionnelles pour mener une séquence d'enseignement (cf document d'accompagnement PASS)

Les modalités d'organisation

Mobiliser des permis de grimper et d'assurer pour valider les compétences des élèves

Anticiper la gestion de l'espace, du groupe-classe en privilégiant le fonctionnement en deux groupes homogènes : l'un en bloc, l'autre en voie

Anticiper le placement géographique de l'enseignant et son équipement, responsable de la chaîne de contrôle

Usage et choix des EPI

Cordes :

un diamètre adapté au système d'assurage utilisé et une longueur de corde permettant d'évoluer dans la voie la plus longue de la SAE

Mousquetons :

privilégier des bagues automatiques à 3 sécurités plutôt que les bagues à visser

Baudrier :

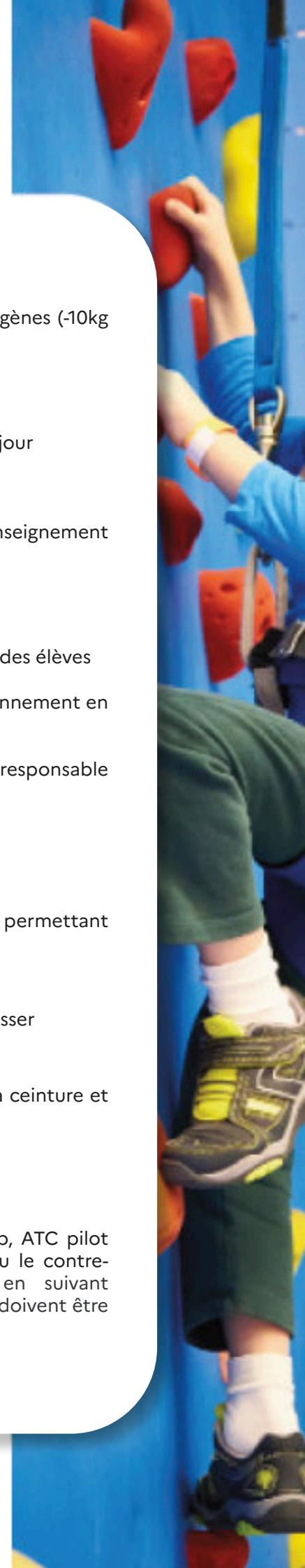
réglables en taille unique avec boucles automatiques de verrouillage sur la ceinture et les cuisses du siège. Privilégier un seul modèle, taille unique de préférence.

Système d'assurage :

- privilégier les systèmes de type « **tube** », exclure les types « **huit** »

- le choix d'utilisation d'un système d'assurage à freinage assisté (click up, ATC pilot etc...) ne remplace pas le noeud de sécurité (escalade en moulinette) ou le contre-assureur (escalade en tête). Ces systèmes doivent être utilisés en suivant scrupuleusement les recommandations du fabricant, auxquelles les élèves doivent être impérativement formés.

- privilégier un seul type de système au sein d'un même établissement



PENDANT LA LEÇON



Sécurité anticipée

- L'enseignant :

Équipé pour pouvoir intervenir rapidement à l'aide d'une corde : il porte un baudrier équipé de systèmes d'intervention dont il maîtrise l'usage.

Le nombre de cordées est adapté au niveau des élèves, au contexte et aux conditions d'enseignement.

- Les élèves :

Une tenue adaptée à la pratique sportive

Interdiction des bagues aux doigts, obligation des cheveux attachés

Les points d'ancrage (plaquettes et broches) ne doivent pas être utilisés comme des prises

Ne pas stationner sous quelqu'un qui grimpe

Sécurité « in situ »

- en voie :

Privilégier la pratique sur un seul secteur, respectant un espacement entre chaque ligne d'au moins 1,50m

Exiger une co-vérification dans la cordée lors de l'équipement de début de leçon et avant chaque demande de validation par l'enseignant précédent chaque montée

La validation par l'enseignant, « feu vert », (encordement, système d'assurage, couloir) est indispensable avant chaque ascension, celle-ci s'effectue de manière visuelle et tactile.

En moulinette, utiliser le nœud de sécurité (queue de vache, validée par l'enseignant) compacté au plus près du système d'assurage dès que le dernier pied du grimpeur a passé le 1er point d'ancrage

Construire des compétences chez tous les élèves :

- savoir s'équiper : baudrier ajusté sans vrilles, vêtements rentrés, nœud en bout de corde

- savoir installer le système d'assurage, selon que l'élève est gaucher ou droitier

- savoir s'encorder : un nœud en 8 compacté, c'est à dire le plus rapproché possible, sur le pontet d'encordement avec un nœud d'arrêt en pêcheur simple

- savoir co-vérifier l'ensemble de la chaîne d'assurage

- savoir communiquer : « sec, mou, bloque, avale »

- savoir demander et ressentir la tension de la corde **avant la descente**

- savoir assurer en 5 temps (pour la moulinette) et dynamique (pour la tête, avec un contre-assureur)

- en bloc : Matérialiser et faire respecter la zone d'attente, de pratique et de réception autorisée seulement au grimpeur, ainsi que la ou les prise(s) de départ et de fin

Prioriser la désescalade au saut volontaire

Construire le savoir chuter : tonique, menton et segments rentrés

Distinguer la hauteur d'évolution selon une pratique de bas de mur (hauteur de la prise la plus haute = hauteur du premier point, tapis norme SAE) et de pan